

MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN

71^e Fête du peuple jurassien



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018 – DELÉMONT RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chers amis jurassiens, chers délégués,

Le 17 mars dernier à Bassecourt, je vous ai présenté la position du Mouvement autonomiste jurassien à la suite de la votation du 24 novembre 2013 et des votes communalistes du 18 juin et du 17 septembre 2017, à Moutier, Belprahon et Sorvilier. Je n'y reviendrai pas. Vous connaissez notre ligne politique, régulièrement rappelée à votre attention par le « Jura Libre », notre organe de presse.

Ce qui a marqué « l'actualité politique », de mars à septembre 2018, c'est le déferlement d'une campagne probernoise enragée contre le scrutin du 18 juin 2017. Dans le domaine cher à ceux qui cultivent la haine du Jura, vous le reconnaîtrez, nous avons été servis. On peut s'en inquiéter, mais aussi s'en réjouir. La surexcitation du camp bernois annonce-t-elle ses déboires prochains ? Allez savoir. Atteints du « syndrome du hamster », nos ennemis sont dans une lutte acharnée pour leur survie à Moutier. Une lutte tantôt perdue.

Ainsi, Moutier doit être puni et le canton du Jura doit être châtié ! Revanche, représailles, insultes, tout y passe chez les mouvements et partis probernois. Bien alignés sous les ordres du « guide » de Cortébert, le Conseiller national Bühler, Bernois pure laine, l'énergumène agitant la muleta au museau des irréductibles pétris de haine du Jura, hallucinés de « Mutzi-Persiste », de « Moutier-Prévôté » et de « Force démocratique », pleurnicheurs de la montagne, commères d'arrière-boutique, scribouillards véreux, tout y est. Sur le sentier de la guerre, la camarilla probernoise vocifère sur un ton décrété d'en haut.

Chaque jour, ils crachent leur venin, obéissant à la stratégie mise en place par ledit Bühler, lui-même entre les mains de Schnegg et de Neuhaus le fatigué. Ceux qui pensaient que Berne avait changé doivent aujourd'hui déchanter. Ce n'est pas notre problème puisque nous n'y avons jamais cru.

En mars dernier, je vous avais dit que le MAJ ajournait sa réflexion sur son organisation et sa mission future, et qu'il ne la reprendrait qu'une fois fixé le sort de Moutier. Vous aurez compris que cette option n'a pu et ne peut changer, alors que Moutier doit faire face à une campagne de dénigrement sans précédent, dont le seul but est de la soumettre à un nouveau déni de justice.

Toute notre énergie doit dès lors se concentrer sur la défense des droits imprescriptibles de la cité prévôtoise. Ils ne nous reprendront pas la ville qu'ils nous ont volée en 1975 et qu'ils ont définitivement perdue le 18 juin 2017. Ils ne garderont pas non plus Belprahon, commune démocratiquement bafouée par des modalités électorales condamnables, illégitimes et irrecevables.

Dans ce décor, on devrait s'attendre à l'émergence d'un troisième personnage en dehors des Jurassiens et du camp bernois. Je veux parler de Simonetta Sommaruga qui, dès son entrée en scène, s'est douloureusement plantée. Ne sachant rien ou n'ayant rien appris de l'histoire, la Conseillère fédérale responsable du dossier se réfugie derrière le principe de « séparation des pouvoirs » pour justifier l'inertie fédérale. Par son attitude, et quoi qu'elle en dise, elle se rend complice de Berne. Ridicule quand sa seule réponse à la malhonnêteté et à la duplicité du canton de Berne revient à proposer une charte de bonne entente, mettant ainsi sur pied d'égalité voyous et honnêtes gens. Ridicule encore quand elle se plaint de menaces dont nous serions les auteurs. Que croit-elle donc ? Que nous allons rester impassibles devant une nouvelle forfaiture politique privant Moutier de ses droits ? Pense-t-elle que nous nous coucherons devant ses salamalecs alors que sévissent dans les murs de la cité prévôtoise les pires crapules politiques, qui nous traitent de rats et de vermines aux méthodes nazies ? Non, nous ne resterons pas les bras ballants si la fraude politique probernoise tente de s'imposer une nouvelle fois à Moutier. Ceci n'est pas une menace, c'est un engagement. Clair et précis. Et que ce soit douloureux aux oreilles de la Conseillère fédérale et d'Anne-Caroline Graber, nous n'épargnerons rien au canton de Berne s'il empêche la cité prévôtoise de rejoindre le canton du Jura. S'ils veulent la guerre, ils l'auront.

Alors, chers amis, restons unis et attentifs, relayons le message, intéressons les jeunes générations au devoir qui leur incombera. Aucun Jurassien bien né ne peut accepter que Moutier, Belprahon et la moitié du Jura puissent être éternellement bernois en raison d'un prétendu « règlement définitif » de la *Question jurassienne*. Nous ne savons pas encore ce que sera la nature des combats futurs à mener. Mais à la passation générationnelle de pouvoirs, il faudra être au clair, afin que ne meurt jamais l'idéal que nous avons défendu, sans l'affirmation duquel le canton du Jura, ses ministres, ses députés, ses fonctionnaires n'existeraient pas. Il nous appartient toujours d'appeler à l'éveil des consciences et à la connaissance d'une histoire qui nous a valu l'humiliation quand nous tergiversions, d'éclatantes victoires quand nous n'hésitions pas sur la doctrine des « Pères de la Patrie ».

« Pères de la Patrie » : je veux penser à eux avec vous aujourd'hui, alors que nous sommes à cinq jours du 25^e anniversaire de la mort de Roland Béguelin et dans l'année du 20^e anniversaire de la disparition de Roger Schaffter. La leçon qu'ils ont donnée à la Suisse, il nous appartient toujours de nous en inspirer et de la redonner.

Dans le dernier numéro du « Jura Libre », je me suis exprimé sur la reconnaissance du peuple jurassien dans la Constitution de la République et Canton du Jura. S'il a été reconnu comme tel, établi sur l'ensemble des six districts (même sept à l'époque), dans la Constitution du canton de Berne en 1950, pourquoi ne le serait-il pas dans celle du Canton du Jura ? Pourquoi ce qui était permis à la Constitution de l'Allemagne fédérale d'avant le « rideau de fer », ouverte à la réunion du peuple allemand sur son territoire d'origine, ne le serait-il pas à notre Charte fondamentale ? La question est ouverte.

La résolution d'une telle question se trouve dans l'exercice de la souveraineté cantonale. Si celle-ci doit être sacrifiée sur l'autel d'une paix confédérale contraire à nos intérêts fondamentaux, alors elle ne sert à rien. Tel est le point de départ à partir duquel nous avons tous à réfléchir dans le cadre institutionnel jurassien. Nous avons des armes de dissuasion face à quiconque se mettrait en tête de nous contester la liberté de graver, comme il se doit, la reconnaissance du peuple jurassien dans le marbre constitutionnel.

Mais c'est là une discussion pour plus tard. A l'heure qu'il est, pensons à Moutier et aux forces à rassembler pour la défendre contre les prédateurs qui tentent de nous l'enlever. Qu'ils sachent, ceux-là, qu'elle sache, la Confédération pleurnicheuse au premier bobo, toujours aussi pleutre, qu'ils sont promis à nouvelle et une longue lutte autonomiste si la démocratie prévôtoise doit être une fois encore piétinée par les ennemis du Jura.

La 71^e Fête du peuple jurassien est là pour nous rappeler à un devoir que nous sommes seuls à pouvoir remplir. Nous le remplirons.

Pierre-André Comte
Secrétaire général